

Coppet, le 18 mai 2009 (102.80/GP)



**ADMINISTRATION**

GRAND-RUE 65  
CH-1296 COPPET  
TÉL 022 960 87 00  
FAX 022 960 87 09

*Au Conseil communal de Coppet*

**Préavis municipal n° 13/2008-2009**

**Arrêté d'imposition pour l'année 2009**

Municipal responsable : M. Gérard Produit

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

**CONTEXTE**

Après un premier préavis sur l'arrêté d'imposition 2009 retiré par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 15 septembre 2008, après l'acceptation du deuxième préavis lors du Conseil du 27 octobre dernier refusé par le référendum du 8 mars 2009, après un troisième préavis renvoyé par le législatif lors de sa séance du 4 mai 2009, ce quatrième préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2009 doit permettre aux membres du législatif de décider du taux d'impôt copétan pour l'année en cours.

Sans revenir dans le détail de la facture cantonale dont le décompte définitif pour l'exercice 2008 parviendra à la commune au début septembre 2009 et dont il faut attendre un correctif important (près de CHF 2,5 mios supplémentaires), ce préavis se fonde sur les comptes communaux 2008 et sur les projections 2009, tant au niveau de la charge cantonale que du point de vue des rentrées fiscales.

**FACTURE CANTONALE**

Par rapport à l'exercice 2008, la facture cantonale a pris l'ascenseur et augmente de près de 30 %, soit pour notre commune près de **CHF 2,5 mios** de supplément, l'équivalent d'environ 12 points d'impôts. Cette augmentation provient des charges de la facture sociale en hausse, mais également de la RPT (répartition des tâches Confédération-Cantons), dont pour les communes une répercussion de CHF 140 mios à leur charge.

## RENTRÉES FISCALES

Les rentrées fiscales sont toujours difficiles à estimer. Dans le contexte économique actuel, cet exercice est d'autant plus périlleux.

Le tableau ci-après indique les revenus fiscaux (personnes physiques et morales) perçus par notre commune au 1er mai. Ainsi nous avons :

### *Rentrées fiscales brutes au 1er mai*

2005	2006	2007	2008	2009
2'320'000.-	2'250'000.-	3'750'000.-	5'613'000.-	4'920'000.-

En partant de l'hypothèse que les contribuables ne changent pas leur manière de faire en matière fiscale, on peut donc observer un fléchissement certain des rentrées d'impôt. La prudence est donc de mise, ce d'autant que le budget 2009 prévoit un excédent de charges de près de CHF 1,9 mios.

## COMPTES 2008

Les comptes 2008 se soldent finalement par un résultat sensiblement meilleur que ce qui était attendu. L'exercice est donc satisfaisant avec des charges inférieures à celles imputées dans le budget, ce qui montre qu'elles sont bien maîtrisées. Par exemple, on peut relever que la charge des Coppalines (nursérie-garderie) a fortement diminué ou encore que les comptes de la Fondation des Toises sont positifs.

Les revenus sont en hausse sensible. Il faut cependant noter que les revenus fiscaux estimés lors de l'élaboration du budget 2008 sont très proches de la réalité. En effet, l'Exécutif prévoyait CHF 18,9 mios de rentrées fiscales et ce sont CHF 19,1 mios qui ont réellement été perçus.

Le résultat 2008 s'élève donc à CHF 234'000.--. Il inclut le paiement du supplément de la facture cantonale d'un montant de CHF 2,35 mios, mais ne tient pas compte des CHF 2,5 mios qui seront probablement facturés lors du décompte définitif 2008 qui nous parviendra début septembre. On peut ainsi dire que 2008 est pratiquement équilibré, le résultat net étant proche de zéro.

Cette situation, certes positive, montre clairement un signal négatif. En effet, depuis 2004, notre commune a toujours procédé à des amortissements extraordinaires de plus de CHF 1,5 mios avec les excédents de revenus dégagés. On voit donc très bien un fléchissement à ce niveau.

## PROSPECTIVES 2009

Comme indiqué plus haut, les rentrées fiscales futures sont difficiles à imaginer, mais il semble néanmoins prudent de ne pas viser une augmentation telle que celles constatées ces dernières années. L'année 2009 semble moins favorable et 2010 encore plus incertaine.

La charge cantonale ne va pas fléchir, c'est certain, et il n'est pas besoin d'être devin pour comprendre qu'en conjoncture difficile, les charges sociales sont poussées à la hausse.

Dans ce contexte, le budget 2009 voté par le Conseil communal semble tout à fait réaliste, ce d'autant que les postes de rentrées conjoncturelles avaient été revus à la hausse. Aussi, c'est un déficit de près de CHF 2 mios qui sera assurément constaté en cas de taux d'imposition à 65 centimes, mais un déficit de plus de CHF 3 mios si l'impôt est maintenu à 60 centimes.

## CONCLUSIONS

Gouverner, c'est prévoir ! La Municipalité prévoit une année 2009 difficile en regard des exercices précédents et fait le douloureux constat que 65 centimes, c'est peu demandé dans le contexte financier 2009.

Par conséquent, la Municipalité se voit contrainte à proposer un taux d'imposition 2009 à 60 centimes, par respect de la volonté de ses concitoyens. Le reste des rubriques est inchangé.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

- |         |  |
|---------|--|
| vu      | le préavis municipal n° 13/2008-2009   |
| vu      | le rapport de la commission des finances   |
| attendu | que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour   |
| décide  | d'accepter le préavis n° 13/2008-2009 relatif à l'arrêté d'imposition de la Commune de Coppet pour l'année 2009. |

Ainsi accepté par la Municipalité  
dans sa séance du 18 mai 2009.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic  
P.-A. Romanens

Le Secrétaire  
B. Bertoncini

